

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1935-1936)
Heft: 6

Artikel: Unsere XVI. Ausstellung = Notre XVIe exposition
Autor: A.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Unsere XVI. Ausstellung.

Wie bereits in unserer Nr. 4 mitgeteilt, war die Zahl der Besucher unserer Ausstellung 21.092 und der Betrag der Verkäufe Fr. 74,250.—.

Im Vergleich zur XV. Ausstellung 1933 ist die Zahl der Besucher auf mehr als das Doppelte gestiegen (9331) während der Betrag der Verkäufe sich fast verdoppelte (Fr. 34,395.—). Dabei ist zu bemerken, dass die Bundesankäufe von Fr. 20,575.— auf Fr. 26,600.— stiegen, diejenigen des Publikums aber von Fr. 8200.— auf Fr. 29,165.—, Verkäufe auf Grund von Verlosungsgutscheinen nicht inbegriffen. Zur Zeit wurde der verhältnismassig geringe Betrag der Privatankäufe auf die Wirtschaftslage zurückgeführt ; die Erhöhung ist demnach umso erfreulicher. Darf darin ein Beweis davon erblickt werden, dass Kunstsachen für das Publikum zu einem Bedürfnis geworden sind ?

Nach Käufern getrennt setzen sich die verkauften 131 Werke (1933, 55 Werke) folgendermassen zusammen :

Bund	35	Werke für Fr. 26,600.—
Regierung Zürich	7	» » » 5,500.—
Stadt Zürich	8	» » » 5,420.—
Privatkäufer	54	» » » 29,165.—
Kunsthaus-Lotterie	27	» » » 7,565.—
Zusammen...		131 Werke für Fr. 74,250.—

Dabei entfallen auf :

Plastik	14	Werke für Fr. 11,905.—
Malerei	78	» » » 59,720.—
Zeichnung u. Graphik	37	» » » 2,025.—
Wandmalerei	2	» » » 600.—
Zusammen...		131 Werke für Fr. 74,250.—

In Nr. 3 haben wir die Namen derjenigen Künstler genannt, deren Werke vom Bund gekauft wurden.

A. D.

Notre XVI^e Exposition.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre № 4, notre Exposition a été fréquentée par 21.092 visiteurs et des achats y ont été effectués pour Fr. 74,250.—. Comparativement à la XV^e Exposition de 1933, le nombre des visiteurs a plus que doublé (9331), tandis que le chiffre des achats atteint presque deux fois celui d'alors (Fr. 34,395.—). Il y a lieu de remarquer à ce sujet que si les achats de la Confédération ont été portés de Fr. 20,575.— (1933) à Fr. 26,600.—, ceux du public se sont élevés, non compris les achats au moyen de bons de la loterie, à Fr. 29,165.— contre seulement Fr. 8200.— en 1933. A l'époque, le montant relativement faible des achats du public, avait été attribué à la situation économique ; il est par conséquent d'autant plus réjouissant de constater l'augmentation, que

cette situation ne s'est pas améliorée depuis, au contraire. Peut-on y voir une preuve que les beaux-arts sont devenus pour le public une nécessité ?

Le total des achats, décomposé par acheteurs, donne :

Confédération	35 œuvres pour Fr.	26,600.—
Gouvernement Zurich...	7 » » »	5,500.—
Ville de Zurich	8 » » »	5,420.—
Acheteurs privés	54 » » »	29,165.—
Loterie du Kunsthause ..	27 » » »	7,565.—
<hr/>		
Ensemble...	131 œuvres pour Fr.	74,250.—

Ces achats concernent :

Sculpture	14 œuvres pour Fr.	11,905.—
Peinture.....	78 » » »	59,720.—
Dessins et arts-graphiques	37 » » »	2,025.—
Peinture murale.....	2 » » »	600.—
<hr/>		
Ensemble...	131 œuvres pour Fr.	74,250.—

Nous avons indiqué dans notre N° 3 les noms des artistes dont les œuvres ont été acquises par la Confédération.

A. D.

La section de Berne et la caisse de secours pour artistes suisses.

A plusieurs reprises ont paru dans l'*Art suisse* des remarques à l'adresse de la section de Berne, pouvant donner une opinion absolument erronée sur l'exploitation de sa propre caisse de secours et surtout sur l'attitude des Bernois envers la caisse suisse de secours. Les lignes suivantes ont pour but de rectifier les divers reproches à nous adressés :

1. Dans le N° 8 est cité, sans son contexte, une phrase tirée d'un communiqué de presse bernois par lequel nous aurions porté préjudice à la caisse suisse de secours en la critiquant publiquement.

2. On nous oppose l'exemple de la section de Bâle à laquelle de longs efforts ont permis de faire remettre par le crédit bâlois des beaux-arts à la caisse de secours le 2 % de ses achats. Les non initiés étaient par là portés à croire que Berne ne versait pas de pourcentage sur les achats faits au moyen de la subvention communale des beaux-arts.

3. Dans le N° 9/10 il est dit :¹ les caisses locales exercent une action particulière risquant de compromettre l'unité de la Société.

4. On nous oppose à nouveau un exemple de solidarité, de la section de Zurich cette fois, qui a versé des sommes importantes à la caisse de secours grâce à diverses manifestations organisées par elle. On paraissait vouloir exprimer par là qu'il ne vient pas à l'esprit de la section de Berne de faire quelque chose d'analogique.

¹ Le texte français a paru dans le N° 1, 1935. (Réd.)